

LA COMMUNE DE CROZANT

VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX 2018



Bulletin Municipal de Crozant



JANVIER 2018 – Numéro 57



Informations utiles

SAMU ☎ 15

POMPIERS ☎ 18

GENDARMERIE ☎ 05 55 89 00 18 ou 17

MAIRIE

Horaires du mardi au vendredi de 8 h à 12 h - 14 h à 16 h et le samedi de 8 h à 12 h

☎ 05 55 89 80 12

mairie-crozant@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.paysdunois.fr/rubrique28.html>

LA POSTE

Horaires du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

Heure limite de dépôt de courrier à 12 h

☎ 05 55 89 80 00

BIBLIOTHÈQUE

Située au rez-de-chaussée gauche de la Mairie, les heures d'ouverture sont le samedi de 10h à 12h.

L'inscription est gratuite et de nombreux ouvrages (+ de 500 livres et CD) attendent petits et grands.

Sur demande, la Bibliothèque Départementale de La Creuse vous propose également un large choix de DVD.

Pour tous renseignements contacter la Mairie au 05 55 89 80 12

EVOLIS 23

Infos déchets ☎ 05 55 89 86 06 - Les Grandes Fougères 23300 NOTH

DÉCHETTERIES

- DUN LE PALESTEL - Route de Maison-Feyne

Horaires, mardi au samedi : 9 h - 12 h

- ÉGUZON-CHANTÔME

Horaires d'hiver, lundi, mercredi jeudi et vendredi : 13h30 - 17h30. Samedi : 9h00 - 12h00

Horaires d'été, lundi, mercredi jeudi et vendredi : 14h00 - 18h00. Samedi : de 10h00 à 13h00



Le mot du Maire

Les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter leurs meilleurs vœux pour 2018.

Le 27 janvier dernier, juste avant la cérémonie des vœux, les habitants ont eu le plaisir de découvrir le nouvel atelier municipal récemment achevé dans les délais prévus.

Comme paru dans notre dernier bulletin municipal, nos autres projets annoncés ont également vu le jour.

Il reste à réaliser l'aménagement d'une place de parking pour personne à mobilité réduite devant le cimetière et la réfection de la toiture de la salle polyvalente avec isolation.

Quant aux projets envisagés pour 2018, il convient de continuer les travaux de mise aux normes accessibilité, selon l'agenda accepté en juin 2017, c'est-à-dire l'extension de la mairie avec accès au secrétariat, à la salle du conseil et à la bibliothèque aux personnes à mobilité réduite.

D'autre part, pour permettre aux pompiers un accès facile à la salle polyvalente en cas de besoin, un projet est en cours d'examen ; en effet, le passage accédant à la cour est trop étroit.

Du côté de nos finances, la DGF, qui jusqu'alors avait fortement diminué, devrait se stabiliser en 2018.

Sur le plan des animations orchestrées par nos associations, elles se sont bien déroulées apportant toujours un plus à notre commune. Cette année est venue s'ajouter la Grande Traversée du Limousin, évènement sportif et touristique.

Au niveau du tourisme, la fréquentation s'est maintenue sur l'ensemble des sites publics et privés malgré une météo parfois défavorable.

Je tiens à remercier toutes les personnes bénévoles, présidents et membres d'associations, artistes et artisans, commerçants et agriculteurs qui contribuent au dynamisme de notre commune. C'est un élément déterminant pour garder des ressources d'attractivité.

En ce qui concerne la Communauté de Communes " Monts et Vallées Ouest Creuse " qui a fêté sa première année, elle a tenu les engagements financiers pris par l'ancienne Communauté de Communes du Pays Dunois. Il va lui falloir encore un peu de temps pour harmoniser ce nouveau territoire.

Pour ce qui est de l'Office du Tourisme " Vallée des Peintres " il s'est vu doté de nouveaux statuts pour assurer la promotion touristique : Il devient un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) regroupant les Offices de Tourisme des 3 anciennes Communautés de Communes.

Au niveau départemental, le Pont de la Creuse doit être refait dans son intégralité. Une étude est en cours pour estimer l'ampleur des travaux.

Didier LAVAUD



SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2017



Secrétaire de séance : Jean-Louis PAQUIGNON

Membres : 14

Présents : 9 (Bertrand MICARD est arrivé à 20 h 20)

Votants : 9

Absents : 5 (Daniel DARD, Franck PERIOT, Frédéric LASNIER, Sandrine LABERGERE et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 23 juin 2017, on passe à l'ordre du jour.

- **Atelier communal : plus-value pour la fourniture et la pose d'une trappe d'accès à la VMC (devis de la SAS ADAM)**

Monsieur le Maire demande au CM s'il est d'accord pour ajouter ce dossier à l'ordre du jour ⇒ avis favorable du CM.

Monsieur le Maire présente donc le devis qui s'élève à 118.48 € TTC (98.73 € HT). Avis favorable.

- **Atelier communal : plus-value pour les portes sectionnelles (devis de l'entreprise MARTINET)**

Monsieur le Maire présente le devis d'un montant de 1 500.00 € HT soit 1 800.00 € TTC.

Il explique que cette plus-value est due à la couleur RAL 7006 non commercialisée par la société.

Avis favorable.

- **Salle polyvalente : réfection de la toiture (petite salle, cuisine, bar et de la loge d'artistes) et isolation**

Monsieur le Maire explique que des devis ont été demandés aux entreprises LAFONT de Dun le Palestel, CHAPUT de Colondannes et MARTINET d'Azérables. Seule l'entreprise MARTINET a répondu.

Il présente le devis qui s'élève à 30 355.93 € HT (36 427.12 € TTC) comprenant la réfection de la toiture, l'isolation mais aussi le désamiantage. Avis favorable du CM.

Toutefois, un point est à revoir avec l'entreprise concernant l'abergement de la souche de la cheminée pour un montant de 300 €. Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire de conserver cette cheminée.

Bertrand MICARD est arrivé pendant la présentation de ce dossier et a donc participé au vote.

- **Cimetière : aménagement d'une place parking pour handicapés**

Monsieur le Maire explique qu'il a demandé un devis à EVOLIS 23 pour effectuer ces travaux. Il présente ensuite ce devis d'un montant de 2 297.20 € HT soit 2 756.64 € TTC et explique qu'il comprend l'aménagement de l'emplacement et toute la signalisation. Avis favorable.

- **Voirie : réfection de la route du Mont Sarrazin**

Monsieur le Maire explique qu'une réactualisation des devis de 2016 a été demandée aux entreprises COLAS de la Brionne, BOURBON d'Eguzon et à EVOLIS 23 et précise qu'EVOLIS 23 a envoyé son offre réactualisée hors délai. Il présente ensuite le devis de la SARL BOURBON d'un montant de 60 406.00 € HT (72 487.20 € TTC) et celui de COLAS Sud-Ouest de 20 790.00 € HT (24 948.00 € TTC).

Avis favorable pour le devis de COLAS Sud-Ouest.

- **Columbarium : tarifs des cases**

Monsieur le Maire propose les tarifs décidés par la commission « cimetière » soit 250 € pour 15 ans, 500 € pour 30 ans et 750 € pour 50 ans. Il serait souhaitable également qu'un tarif pour une concession perpétuelle soit décidé. Après réflexion, le montant de 1000 € est proposé. Il faut également préciser que l'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit.

Avis favorable du CM pour toutes ces propositions.

- **SDIS 23 : financement complémentaire**

Monsieur le Maire présente la demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse qui demande une participation complémentaire de 1 € par habitant pour financer un programme de travaux sur les centres de secours du département mais sur une durée de 15 ans. Des renseignements supplémentaires ont été pris auprès du SDIS. Après concertation avec les communes environnantes et réflexion du CM, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

- **ASSAINISSEMENT : rapport annuel 2016**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2016 sur l'assainissement collectif du bourg. Celui-ci retrace le nombre d'abonnés, les volumes facturés, des informations sur la station d'épuration, la tarification, les recettes, le financement, les amortissements... soit un résumé global de la gestion de l'assainissement du bourg.

Avis favorable.

Informations diverses

- Préfecture de la Creuse : évolution des démarches liées au certificat d'immatriculation
- Restaurants du cœur : remerciements subvention et colis
- France Adot 23, la ligue contre le cancer et PEP 23 : remerciements subventions
- INSEE : enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2017



Secrétaire de séance : Franck PERIOT

Membres : 14

Présents : 11

Votants : 11

Absents : 3 (Daniel DARD, Ghislaine CHEZEAU et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 29 septembre 2017, on passe à l'ordre du jour.

- **MAIRIE : travaux d'accessibilité et extension**

Monsieur le Maire présente les plans d'extension de la mairie et de mise aux normes accessibilité réalisés par Madame GRIMAUD, architecte.

Il présente ensuite le plan de financement de cette opération qui est le suivant :

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|--|---------------------|--------------|---------------------|
| Montant de l'opération HT | 109 908.00 € | DETR 50 % | 60 899.95 € |
| Honoraires architecte | 9 671.90 € | | |
| Coordination SPS | 1 200,00 € | | |
| Frais de publicité | 900.00 € | Commune 50 % | 60 899.95 € |
| Plateforme de dématérialisation Marchés Publics | 120.00 € | | |
| TOTAL | 121 799.90 € | TOTAL | 121 799.90 € |

Il précise que les frais d'architecte s'élèvent à 8.80 % du montant HT de l'opération soit 9 671.90 € HT.

Il propose aux conseillers municipaux de solliciter une subvention au titre de la DETR 2018 à hauteur de 50%.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'opération, le plan de financement, la demande de subvention au titre de la DETR 2018 à hauteur de 50 %, la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec Madame GRIMAUD, architecte, pour un montant de 9 671.90 € HT, la signature de tous les documents relatifs à cette affaire et l'inscription de cette dépense au BP 2018.

- **INDEMNITE ALLOUEE AU COMPTABLE**

Monsieur le Maire présente l'indemnité allouée au comptable pour l'année 2017 qui s'élève à un montant net de 377.51 €. Avis favorable du CM.

- **REVISION DU LOYER DE L'APPARTEMENT AU-DESSUS DE LA MAIRIE**

Le loyer doit être révisé au 01.01.2018. Actuellement de 301.47 €, il sera de 303.73 € soit une augmentation de 0.75 % selon la variation de l'Indice de Référence des Loyers. Avis favorable du CM.

- **REVISION DU LOYER DU BUREAU DE POSTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le loyer de la Poste doit être révisé au 01.12.2017.

Il précise que le loyer actuel est de 6 049.10 € par an et qu'il passera à 6 108.51 € par an selon l'Indice du Coût de la Construction.

Il précise que pour le 4^{ème} trimestre 2017, le montant total sera de 1 517.29 € et qu'à compter du 01.01.2018 le montant trimestriel sera de 1 527.13 €.

Avis favorable du CM.

- **Demandes d'acquisition de délaissés de chemin à la Chapelle Sainte Foy et au Pescher : rapports et conclusions du commissaire enquêteur**

Monsieur le Maire présente en premier les conclusions du rapport du commissaire enquêteur pour l'enquête de la Chapelle Sainte Foy. Le commissaire enquêteur émet un avis favorable à l'aliénation d'un délaissé de voirie rurale à la Chapelle Sainte Foy au profit de Madame Martine MORTAIN.

Avis favorable du CM.

Il donne ensuite les conclusions pour l'enquête du Pescher. Le commissaire enquêteur émet un avis favorable à l'aliénation d'un délaissé de voirie rurale au Pescher au profit de Madame Annie CHAZAUD à condition qu'une servitude de passage et d'intervention sur la ligne électrique soit instaurée au profit du gestionnaire du réseau électrique.

Il précise que Monsieur Éric COTTA s'est désisté pour l'acquisition d'une partie de ce délaissé de chemin, et de ce fait, Madame Annie CHAZAUD s'est portée acquéreur de la partie laissée par Monsieur Éric COTTA.

Avis favorable du CM pour cette aliénation d'un délaissé de voirie rurale au Pescher au profit de Madame Annie CHAZAUD à condition de respecter la servitude de passage et d'intervention sur la ligne électrique au profit du gestionnaire du réseau électrique.

- **SAEP SAINT SEBASTIEN-CROZANT : validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable (exercice 2016)**

Monsieur le Maire présente les éléments essentiels du rapport transmis par le SAEP pour validation.

Avis favorable du CM.

Informations diverses

- Club Amitié Crozantaise : remerciements pour la subvention 2017
- Lettre de Madame Simone CARDINAUX ⇒ Monsieur le Maire donne lecture de la lettre et précise qu'une réponse verbale lui a été donnée
- Gîte d'artistes : proposition commerciale de Noodo (équipement d'un hotspot WIFI) ⇒ à voir

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2017



Secrétaire de séance : Jean-Claude BOUCHAUD

Membres : 14

Présents : 10

Votants : 10

Absents : 4 (Daniel DARD, Ghislaine CHEZEAU, Sandrine LABERGÈRE et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 10 novembre 2017, on passe à l'ordre du jour.

- **Recensement de la population 2018**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de recruter deux agents recenseurs pour effectuer le recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018 et que la dotation forfaitaire de recensement versée par l'Etat s'élève à 1 216 €.

Il propose de rémunérer les agents recenseurs de la façon suivante :

- Bulletin individuel : 1.50 €
- Feuille de logement : 1.00 €
- Dossier immeuble collectif : 1.00 €

- Bordereau district : 5.00 €
- Séance de formation : 25.00 €
- Journée de reconnaissance : 30.00 €
- Forfait déplacement : 100.00 €

Il précise également que lors de la désignation du coordonnateur communal le 23.06.2017 la rémunération pour sa séance de formation n'avait pas été fixée. Elle sera donc de 50 €.

Avis favorable du CM.

- **SIASEBRE : adhésion de la commune de Saint-Vaury**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SIASEBRE du 15 novembre dernier qui accepte à la majorité l'adhésion de la commune de Saint-Vaury.

Avis favorable.

- **AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2018, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

| | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| 21. Immobilisations corporelles | 148 678.59 € : 4 = 37 169.65 € |
| 23. Immobilisations en cours | 469 566.80 € : 4 = 117 391.70 € |

- **AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2018**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2018, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

| | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| 21. Immobilisations corporelles | 15 000.00 € : 4 = 3 750.00 € |
| 23. Immobilisations en cours | 56 465.18 € : 4 = 14 116.30 € |

- **LIMATECH : renouvellement du contrat d'entretien des stations de relèvement des eaux usées**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'entretien des postes de refoulement est arrivé à échéance. La proposition repart à compter du 01.10.2017 pour une durée d'un an et reconductible par tacite reconduction d'année en année. Ce contrat est établi pour une durée de 3 ans maximum.

Le prix est de 1 726.00 € HT pour une année. Deux visites par an sont effectuées.

Avis favorable.

- **BIEN DE SECTION DE L'AGE QUATRE MAUX : résultat de vote**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la consultation des électeurs a eu lieu le 18 novembre 2017 et que sur 17 électeurs inscrits 1 seul électeur s'est déplacé et s'est exprimé en faveur de ce projet.

L'accord de la majorité n'étant pas atteint, le conseil doit de nouveau se prononcer. Avis favorable et motivé du CM pour continuer ce projet de vente en demandant à Monsieur le Préfet de statuer par arrêté préfectoral.

- **CONTRAT CNP 2018 - Assurances statutaires des agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC**

Présentation et explication des contrats. Avis favorable pour le renouvellement de ces contrats d'assurance des Collectivités Territoriales pour l'année 2018.

- **ATELIER COMMUNAL : devis alarme**

Monsieur le Maire présente le devis de AEL de Limoges pour un montant de 2 895.04 € HT (3 474.05 € TTC) puis celui de AVS Sécurité de Limoges qui s'élève à 2 110.00 € HT (2 532.00 € TTC). Il rappelle que la commune est en contrat avec AVS pour la mairie. Après réflexion, le CM décide de ne pas donner suite pour l'instant et de prendre des renseignements sur la réglementation pour l'installation de caméras.

- **ATELIER COMMUNAL : devis extincteurs**

Monsieur le Maire présente le devis de SICLI pour la pose de 3 extincteurs. Celui-ci s'élève à 346.00 € HT soit 415.20 € TTC. Avis favorable du CM.

- **TARIFS COMMUNAUX 2018**

Monsieur le Maire passe en revue les tarifs actuels. Deux changements interviendront. Au camping, le garage mort pour les mobil-homes du 1^{er} octobre au 30 avril passera à 170 € et au cimetière les tarifs des concessions trentenaires et temporaires sont supprimés.

Informations diverses

- Panneau A20 : esquisse Crozant ⇨ avis sur les panneaux " Crozant " et " Vallée des Peintres "
- Préfecture de la Creuse : arrêté mesures d'interdiction du 20 décembre 2017 au 2 janvier 2018 ⇨ vente, détention et usage de pétards ou de feux d'artifice sur la voie publique sont interdits ainsi que la vente, l'achat, la détention ou le transport de substances ou produits incendiaires
- EVOLIS 23 : réunions publiques sur la mise en place de la Tarification Incitative sur le territoire
- Association des Maires Ruraux de France : mail du 13 décembre 2017 pour une bonne gestion de l'eau et pétition sur le prix de l'eau



RÉSULTATS RÉGIE 2017



Gîte d'artistes réf : 23G985

Le gîte d'artistes a été loué 16 semaines, 10 week-ends de 2 nuits, 8 week-ends de 3 nuits et 7 week-ends de 4 nuits pour une recette brute de 6 949.76 €.

Le gîte est ouvert toute l'année mais ce sont les mois d'été les plus fréquentés. Par rapport aux années antérieures (2015 : 3 654.89 €, 2016 : 5 624.21 €), on peut remarquer une fréquentation en hausse. Il est vrai que la consultation sur Internet facilite les réservations, en ayant une réponse immédiate des Gîtes de France ainsi que les mises à jour régulières (photos, améliorations,...).

Pour ouvrir davantage les locations sur les autres mois et attirer une autre clientèle, il pourrait être envisagé le classement en "gîte de pêche".

L'installation d'une box Internet demandée par les vacanciers " connectés " apporterait un service supplémentaire susceptible de faire progresser aussi la fréquentation du gîte.

Pour la saison 2018 les réservations ont déjà bien débuté. Il faut dire que les avis clients sont encourageants et visibles sur le site de réservation des Gîtes de France qui reste une référence.



Camping "la Font Bonne"

La recette brute est de 14 994,01 €. En légère baisse sans doute due au mauvais temps en basse saison. Cette année encore comme le gîte d'artistes, les mois de juillet et août restent les plus fréquentés.

D'autre part, les pèlerins fréquentant les chemins de Saint Jacques de Compostelle sont toujours aussi nombreux.

Le camping est ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre

Recensement de la population

Enquête de recensement de 2013 à 2017

Populations légales au 1^{er} janvier 2015 en vigueur à compter du **1^{er} janvier 2018** (évaluation).

| | |
|---------------------------|-----|
| Population municipale | 459 |
| Population comptée à part | 13 |
| Population totale | 472 |

Cette année, la commune de Crozant est concernée par le recensement sur le territoire communal.
Ainsi il déterminera la population officielle au **1^{er} janvier 2018**.



ÉTAT CIVIL

Naissance

| | | |
|-----------------------------|---------------|------------------|
| BOUCHIKHI Ali Add Al-Fattah | Les Coulérons | 23 novembre 2017 |
|-----------------------------|---------------|------------------|

Décès

| | | |
|--------------------------------|------------|------------------|
| GAUTHIER veuve LAROCHE Martine | Maisons | 6 novembre 2017 |
| BARBAT veuve CHANTRAINE Andrée | Le Couraud | 30 novembre 2017 |

Inhumation dans le cimetière de Crozant :

| | | |
|---------------|---------------|------------------|
| LACÔTE Roger | La Malignière | 11 décembre 2017 |
| TEILLET Henri | Eaubonne (95) | 14 janvier 2018 |



PORTES OUVERTES DE L'ATELIER COMMUNAL

Le 27 janvier 2018, peu de temps avant la cérémonie des vœux et malgré un temps couvert, des administrés de Crozant étaient venus nombreux découvrir le nouvel atelier communal.



En effet, c'est dans un bâtiment flambant neuf et fonctionnel qu'évolueront désormais nos agents techniques communaux.

Les anciens ateliers vétustes sans eau ni sanitaires pourront avoir un second souffle au niveau des associations qui ont du mal à trouver de la place où ranger le matériel nécessaire à l'organisation de leurs manifestations.

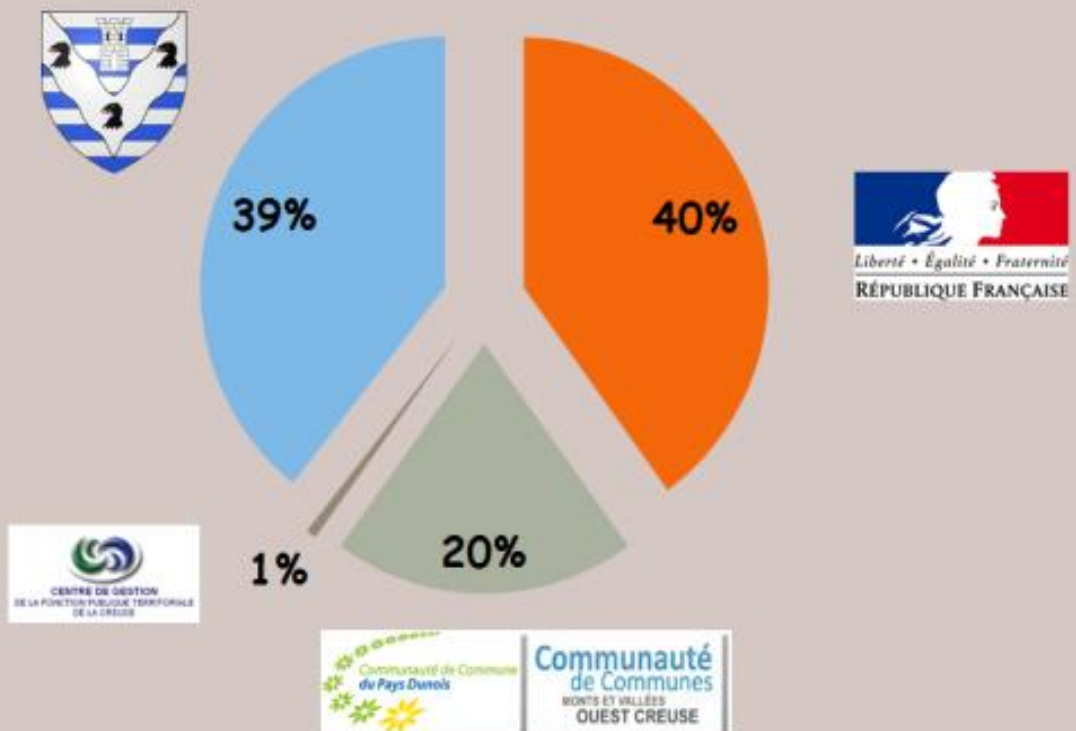


Le matériel quant à lui ne sera plus stationné à l'extérieur, protégé ainsi des intempéries, d'où une durée de vie et d'utilisation prolongée.





LE FINANCEMENT



Ce local est le fruit de plus de 18 mois de travail des élus, de la commission des travaux plus particulièrement, de l'architecte Mme Isabelle GRIMAUD, des services administratifs et techniques de la commune en collaboration avec les services de la Préfecture, la DDT, la DREAL, l'Architecte des Bâtiments de France, la Communauté de Communes du Pays Dunois (relayée par la Communauté de Communes des Monts et Vallées Ouest Creuse), le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et les entreprises.

CÉRÉMONIE DES VŒUX

SAMEDI 27 JANVIER 2018

Pour la cérémonie des vœux, le Maire a présenté une rétrospective des réalisations de 2017 et exposé les projets en cours et à venir pour 2018 devant une assemblée attentive rassemblant près de 130 administrés ainsi que des élus des communes environnantes.



AGENDA 2018

| | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|-----------------------|
| Samedi 27 Janvier | Vœux du Maire | Municipalité |
| Mercredi 14 Février | Crêpes | Amitié Crozantaise |
| Dimanche 11 Mars | Loto | Amitié Crozantaise |
| Lundi 19 Mars | Cérémonie / Vin d'honneur | Anciens Combattants |
| Mercredi 4 Avril | Tour du Canton | TCPC |
| Samedi 14 Avril | Goûter de Pâques | Amitié Crozantaise |
| Samedi 14 / Dimanche 15 Avril | Pérégrine Jacquaire | OT de Dun |
| Dimanche 28 Avril | Repas des Aînés | Municipalité |
| Lundi 8 Mai | Cérémonie / Vin d'honneur | Anciens combattants |
| Samedi 12 Mai | Cassoulet | Amitié Crozantaise |
| Samedi 12 / Dimanche 13 Mai | Journées des Plantes | Jardins de la Sédelle |
| Dimanche 20 Mai | Brocante | Comité des Fêtes |
| Samedi 16 juin | Noces de diamants | Amitié Crozantaise |
| Vendredi 13 Juillet | Entrecôte / Feu d'artifice / Bal | Comité des Fêtes |
| Jeudi 09 Août | Médiévale (22 ^{ème} édition) | Les Amis du Château |
| Dimanche 19 Août | Moto-Cross | Crozant Moto Club |
| Mercredi 12 Septembre | Goûter | Amitié Crozantaise |
| Dimanche 13 Octobre | Paëlla | Amitié Crozantaise |
| Samedi 20 / Dimanche 21 Octobre | Journées des Plantes | Jardins de la Sédelle |
| Dimanche 11 Novembre | Cérémonie / Vin d'honneur | Anciens Combattants |
| Dimanche 18 Novembre | Loto | Amitié Crozantaise |
| Samedi 8 Décembre | Repas de Noël | Amitié Crozantaise |



Exposition de Jean-Marie LABERTHONNIÈRE en juillet-Août et visite (hors saison) sur rendez-vous en téléphonant au 05.55.89.83.45





La Réglementation principale concernant les boîtes aux lettres :

Article R111-14-1 (code de la construction) :

Pour leur desserte postale, les bâtiments d'habitation doivent être pourvus de boîtes aux lettres à raison d'une boîte aux lettres par logement.

S'il existe plusieurs logements, ces boîtes doivent être regroupées en ensembles homogènes. Un arrêté conjoint (Arrêté ministériel 1802 du 29 juin 1979, JO du 12 juillet 1979) du ministre chargé de la construction et de l'habitation et du ministre chargé des postes précise les modalités d'application des dispositions du présent article.

Arrêté ministériel 1802 (extraits) :

Article 1 : Les immeubles doivent être équipés d'un nombre de boîtes aux lettres aux moins égale au nombre de logements et l'équipement doit être conforme aux normes françaises NFD27-404 (pour installation intérieure) ou NFD27-405 (pour installation extérieure) en vigueur à la date de la demande de permis de construire.

Article 2 : L'implantation des équipements doit s'effectuer à l'adresse indiquée et au niveau accessible aux véhicules automobiles. Tout ensemble comprenant plus de quarante boîtes doit être divisé en sous-ensembles facilement identifiables. Les surfaces utiles à l'installation et l'utilisation de ces matériels doivent être aménagées dans des endroits libres d'accès pour le service postal, convenablement éclairés et exempts de tout danger.

Article 3 : Le directeur de la construction au ministère de l'environnement et du cadre de vie et le directeur général des postes au secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.



Pour rappel, les autocollants " STOP PUB " sont toujours disponibles à la Mairie. Ils vous éviteront d'être inondés par la publicité et les journaux d'annonces mais vous continuerez à recevoir le bulletin municipal.



Des aides pour améliorer votre logement...

Pour la période 2016-2019, le Conseil départemental devient maître d'ouvrage des PIG Habitat en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et les EPCI engagés dans la démarche.

Des aides financières peuvent être attribuées aux propriétaires occupants (sous condition de ressources) ou bailleurs qui conventionnent leur logement, pour des travaux liés à l'amélioration de l'habitat privé.

Elles concernent les domaines d'intervention suivants :

- travaux lourds pour rénover un logement indigne et /ou très dégradé
- travaux d'amélioration énergétique (fenêtres, chauffage, isolation...)
- travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie (remplacement baignoire par une douche, accessibilité extérieure...).

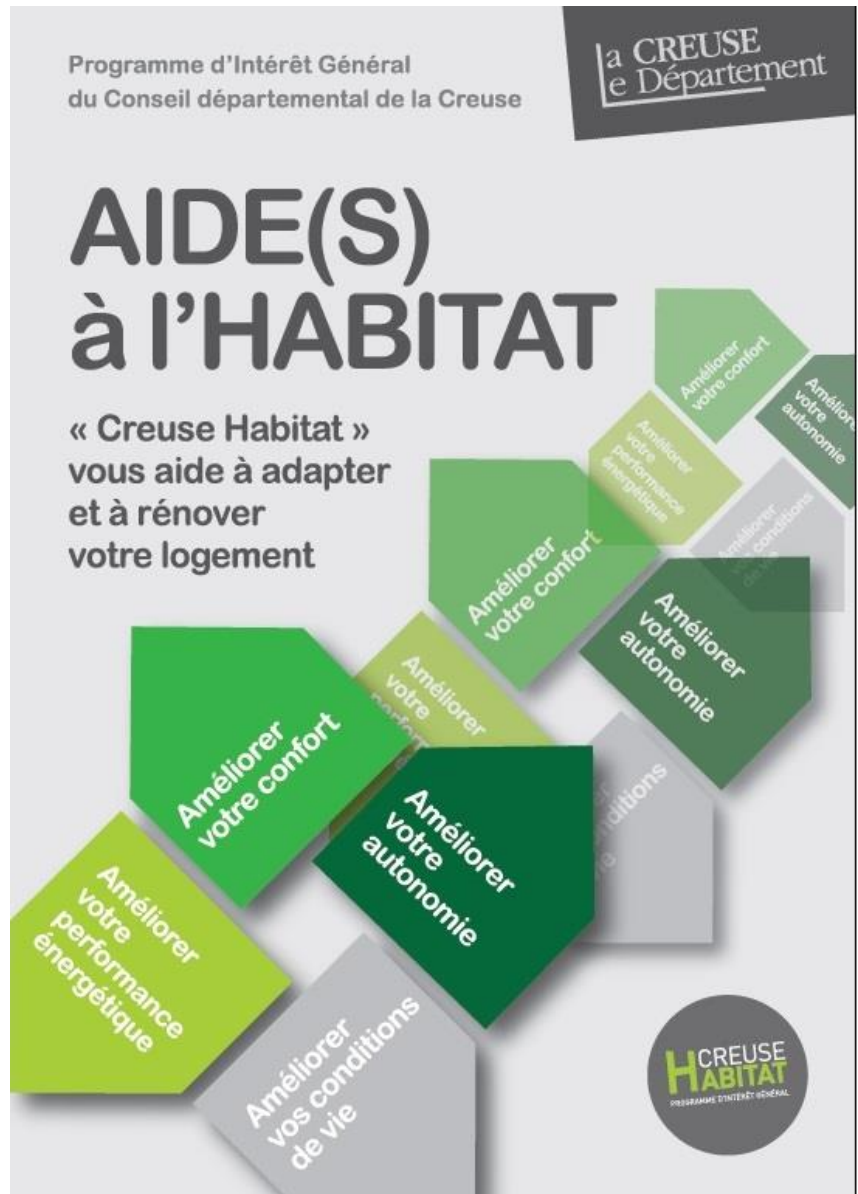
La Cellule Habitat du Conseil Départemental de la Creuse est composée d'animateurs, de conseillers en économie sociale et familiale, de techniciens du

bâtiment et d'assistantes administratives. L'équipe vous accompagne dans vos démarches : évaluation de votre projet, recherche de financements, montage de votre dossier...

Des référents administratifs sont affectés par secteur : ils se déplacent sur demande au domicile des particuliers. Egalement, des permanences sont organisées sur rendez-vous le deuxième mercredi du mois à Grand Bourg, le troisième mercredi à La Souterraine et le dernier mercredi à Dun le Palestel. D'autres permanences sont mutualisées avec l'Espace Info Energie et la chargée de mission Architecture et Paysage de la Communauté de communes.

Avant d'engager vos travaux, n'hésitez pas à contacter la Cellule Habitat du Département de la Creuse :

05 87 80 90 30 – habitat@creuse.fr



MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (Suite)



Parmi les projets de 2018, la mise en accessibilité du " complexe " : Mairie – Salle du Conseil – Bibliothèque – Salle polyvalente, déjà à l'étude depuis fin octobre 2017 avec Mme Grimaud, architecte.

Voici les premières ébauches de plans et simulations provisoires



Façade existante mairie



Façade projet extension mairie

Comme cela a été fait pour la construction de l'atelier communal, il reste un important travail de consultations et de démarches administratives auprès des services compétents (autorisations, permis de construire, demandes de subventions, choix des entreprises, etc..).

La commission du bâtiment devra également étudier l'accessibilité de la bibliothèque, de l'accès pompiers à la salle polyvalente où des travaux de couverture et d'isolation sont prévus.



GRANDE TRAVERSÉE DU LIMOUSIN VTT 2017

GTL VTT

Organisée par Creuse Oxygène en collaboration avec la commune de Crozant et le Comité des Fêtes, la Grande Traversée du Limousin VTT 2017 a accueilli plus de 200 participants et attiré plusieurs centaines de passionnés sur les pistes de l'Ouest Creusois, territoire idéal pour les sorties nature et sportives.





PROJET DE PANNEAUX SUR L'A 20

Début 2015, suite à un litige avec l'artiste qui les avait dessinés, la Direction Interdépartementale des Routes du Centre-Ouest devait démonter les 80 panneaux touristiques implantés le long de l'A20 par décision de justice.

L'un de ces panneaux concernait Crozant, nous pénalisant ainsi d'un flux de touristes par manque de signalisation, donc de retombées économiques.

Deux ans après, un nouveau projet a été présenté. Les départements de l'Indre et de la Creuse y sont associés dans le cadre de la " Vallée des Peintres entre Berry & Limousin ". Les graphismes et les libellés ont été retenus, les panneaux pourraient être installés avant l'été.

Reste à définir le financement qui sera décidé lors de la prochaine réunion du comité.

VALLÉE DES PEINTRES ENTRE BERRY & LIMOUSIN



Depuis janvier 2018, vous avez certainement remarqué ce logo sur " l'Agenda - Guide pratique " de Crozant et la couverture du présent bulletin municipal.

La mission " Vallée des Peintres entre Berry & Limousin " l'a conçu pour identifier le territoire interdépartemental et interrégional de la Vallée des Peintres où Crozant est incontournable.

Au-delà de ses caractéristiques intrinsèques, la force d'une signature repose sur la capacité du consommateur à la repérer et à la reconnaître à travers la multiplicité des supports de communication.



RAVALEMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE



Suite au renouvellement du bail conclu avec le centre d'appel " **La Ligne Verte** ", la Communauté de Communes a financé le ravalement des façades et la zinguerie de l'ancienne école.





REPAS DES AÎNÉS 2018

En 2017, le repas des aînés s'était déroulé à l'Hôtel du Lac et avait réuni près de 70 administrés et invités en toute convivialité.

Cette année, ce rendez-vous festif se fera à l'Auberge de la Vallée où nous espérons, une fois de plus, vous y retrouver nombreux pour partager ce moment amical : le 28 avril 2018.



LE PONT DE LA CREUSE

Depuis le 16 janvier 2018, un arrêté pour règlementation de la circulation sur l'ouvrage dit " Pont de CROZANT " sur la Route Départementale n°72 a été pris au niveau du Conseil Départemental :

- Limité à 12 tonnes



En effet, l'ouvrage de 45,50 m présente d'importantes dégradations mises en évidence lors d'une inspection détaillée en 2015 et en particulier au niveau de la qualité du béton.

La décision a été prise de refaire entièrement le pont. Cette dépense serait prise en charge par les Départements de la Creuse et de l'Indre.

A LOUER

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

À VENDRE

Il arrive souvent que des personnes nous contactent en mairie pour résider à Crozant, location ou achat immobilier.

Alors n'hésitez pas à nous signaler si vous désirez louer ou vendre un bien pour que nous puissions leur communiquer vos coordonnées, comme c'est déjà le cas pour les hébergeurs saisonniers (hôtel, chambres d'hôtes, gîtes, etc...).



DÉCHETTERIE D'ÉGUZON-CHANTÔME

A partir du 19 février 2018, il faudra apposer une vignette sur le pare-brise de votre véhicule pour accéder à la déchetterie d'Éguzon.

Cette dernière est à votre disposition à la Mairie sous condition d'habiter la commune de Crozant (résidence principale ou secondaire) à raison d'une vignette par foyer.





DU NOUVEAU POUR 2019



Gestion des déchets : Top départ pour la Tarification Incitative !

En janvier 2019, la Tarification Incitative (TI) sera mise en place sur votre commune. Aussi, dès le printemps 2018, le déploiement des moyens techniques et logistiques va être fait auprès des usagers.

« Votre bac change ! » et votre commune est concernée !

Au printemps/été 2018, vous allez recevoir la visite d'Ambassadeurs accrédités par Evolis 23 pour **une enquête de terrain en vue du changement prochain de vos moyens de collecte.**

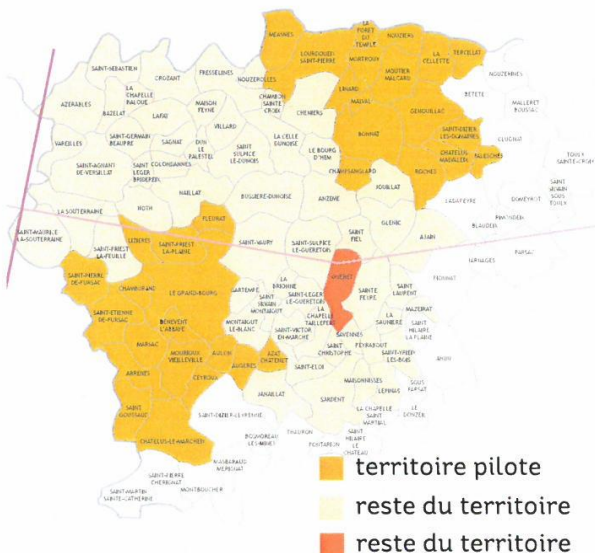
L'objectif : recueillir vos besoins (volume des bacs d'ordures ménagères et de recyclables), repérer les éventuelles difficultés (de stockage, points de présentation...), préparer la phase de distribution des bacs, constituer une base de données précise* et vous informer largement sur ce nouveau dispositif. Les bacs vous seront ensuite livrés à partir de mi-septembre 2018.

La TEOMi en quelques mots...

- ▶ c'est la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi)**,
- ▶ elle a pour objectif d'**inciter les usagers à réduire leur production de déchets** et de mieux trier.
- ▶ c'est un levier d'action efficace pour **responsabiliser les habitants dans la gestion de leurs déchets.**

▶ **une part fixe** : pour financer les charges de fonctionnement du service déchets

▶ **une part variable** : en lien direct avec l'**utilisation réelle du service**. C'est sur cette part variable que vous pourrez agir et être reconnu comme étant un usager vertueux.



Les phases du projet

Territoires pilotes (CCPCM, CCBGB)



Territoire du milieu



Guéret



Pour en savoir plus, contactez la
Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06 ou rendez-vous sur le site Internet
www.evolis23.fr

*déclaration CNIL n°2037203vo du 27/02/17, en respect de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 qui encadre la mise en œuvre des fichiers ou des traitements de données à caractère personnel qu'ils soient automatisés ou manuels.




COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2018

POUR LE BOURG DE CROZANT



| Bacs marron | | Bacs bleus | |
|-------------|--------------|------------|--------------|
| 04 Janvier | 05 Juillet | 2 Janvier | |
| 11 Janvier | 12 Juillet | 15 Janvier | 16 Juillet |
| 18 Janvier | 19 Juillet | | |
| 25 Janvier | 26 Juillet | 29 Janvier | 30 Juillet |
| 01 Février | 02 Août | | |
| 08 Février | 09 Août | 12 Février | 13 Août |
| 15 Février | 16 Août | | |
| 22 Février | 23 Août | 26 Février | 27 Août |
| 01 Mars | 30 Août | | |
| 08 Mars | 06 Septembre | 12 Mars | 10 Septembre |
| 15 Mars | 13 Septembre | | |
| 22 Mars | 20 Septembre | 26 Mars | 24 Septembre |
| 29 Mars | 27 Septembre | | |
| 05 Avril | 04 Octobre | 09 Avril | 08 Octobre |
| 12 Avril | 11 Octobre | | |
| 19 Avril | 18 Octobre | 23 Avril | 22 Octobre |
| 26 Avril | 25 Octobre | | |
| 03 Mai | 01 Novembre | 07 Mai | 05 Novembre |
| 10 Mai | 08 Novembre | | |
| 17 Mai | 15 Novembre | 21 Mai | 19 Novembre |
| 24 Mai | 22 Novembre | | |
| 31 Mai | 29 Novembre | 04 Juin | 03 Décembre |
| 07 Juin | 06 Décembre | | |
| 14 Juin | 13 Décembre | 18 Juin | 17 Décembre |
| 21 Juin | 20 Décembre | | |
| 28 Juin | 27 Décembre | 02 Juillet | 31 Décembre |

Merci de sortir les bacs la veille au bord de la route !
 Selon les jours fériés, certaines dates seront modifiées par  évolis23
 et affichées en Mairie.